



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,  
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **Etaient absentes :**

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

## **20 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À LA COMMUNE DE GOÈS**

Vu Le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

**Mise à disposition d'un agent titulaire de la commune d'Oloron Sainte-Marie auprès de la Mairie de Goès.**

La commune d'Oloron Sainte-Marie met à disposition de la Mairie de Goès un agent à temps complet titulaire du grade de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de **20 heures hebdomadaires** pour une durée de **six mois** à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2023**.

Cet agent effectuera les missions de Secrétaire de Mairie au sein de la commune de Goès.

La commune de Goès s'engage à rembourser à la commune d'Oloron Sainte-Marie les charges engendrées par la mise à disposition d'un agent communal.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**


- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Mairie de Goès,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche administrative afférente,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 03/10/2023


Le Maire,



Bernard UTHURRY

